

SECTION I

Avis d'appel d'offres ouvert national (AAOON) n° DNCMP/...05.../F/2022-2023 pour la fourniture du matériel bureautique et consommables pour l'AHAMR, exercice 2022-2023.

- Date de publication : 28./07/2022.
- Date d'ouverture des offres: 18./08/2022.

Objet

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert National(AAOON), le Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines, Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), invite les Soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture du matériel bureautique et consommables pour l'AHAMR, exercice 2022-2023.

Financement du marché

2. Le présent Marché est financé par le Budget Général de l'état, *exercice* 2022-2023

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert national (AAOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les fournitures objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont **réparties** en un seul lot de « matériel bureautique et consommables pour l'AHAMR, exercice 2022-2023».
5. Le délai maximum de ces fournitures ci- hauts mentionnées est de **60 jours ouvrables**.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à également de conditions, à toutes les personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) et possédant les conditions techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Ne peut participer à l'appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du code du Marché Publics révisé .En outre, l'administration exclura d'office tous les soumissionnaires qui sera rendu coupable de probité commerciale dans l'exécution des marchés publics de travaux antérieurs avec lui ou tout autre service gouvernemental.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES PEUT ETRE CONSULTE TOUTS LES JOURS OUVRABLES DE 8 HEURES A 15 HEURES 30 MINUTES (HEURES LOCALES) AU SECRETARIAT DE L'AGENCE BURUNDAISE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL (AHAMR), A GITEGA, TELEPHONE : (+257) 22 22 86 19 ;22 40 31 95

Il peut être obtenu de l'AHAMR sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs Burundais (50 000FBU), non remboursable, au compte n°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), en mentionnant la référence de publication, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires peuvent présenter leurs offres pour ce lot ci-haut mentionné. La livraison et l'entreposage des fournitures seront dans les magasins de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR) à Gitega.

Présentation de l'offre

10. Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, dans les dispositions et le format doivent être strictement respecté.
11. Le soumissionnaire joindra à son offre une garantie de soumission d'un million de franc Burundais (1.000.000 FBU) et qui sera libellée sous forme d'une garantie bancaire selon le modèle en annexe.
12. Les offres devront être remises au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), sise à GITEGA; B.P. 1192 Bujumbura, Téléphone : 22 40 31 95.

Date limite de dépôt des offres

13. Les offres devront être déposées au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), sise à Gitega ; B.P. 1192 Bujumbura, Téléphone : 22 40 31 95 au plus tard le 18/08/2022, à 9 heures 30 minutes.
14. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes le 18/08/2022 à 10 heures précise (heure locale) en présence des Soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) requis par l'autorité contractante pour assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.
16. Lors de l'ouverture des offres, le Maître d'Ouvrage annoncera les noms des soumissionnaires, les montants des offres, les rabais éventuel, les modifications et les retraits des offres, la présence (ou l'absence) de garantie d'offre, et toute autre information que le Maître d'Ouvrage peut juger appropriée.

Ensuite, les enveloppes portant la mention « **MODIFICATION** » sont ouvertes et leur contenu lu en public.

La sous-soumission d'ouverture doit vérifier la présence de tous les éléments à caractère éliminatoire.

Le Maître d'Ouvrage établira le procès-verbal de l'ouverture des plis qui comporte notamment les informations communiquées aux soumissionnaires présents.

N.B. : Les offres qui n'ont pas été ouvertes ou dont le montant n'a pas été lu lors de la séance d'ouverture des plis ne sont en aucun cas soumises à l'évaluation.

17. Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compte de la date d'ouverture des offres.

Qualification du soumissionnaire

18. Pour être qualifié, le soumissionnaire doit fournir les documents suivant :

○ **Offre technique :**

1. Les statuts juridiques du soumissionnaire (personne morale) ;
2. La garantie bancaire de soumission de 1.000.000 FBU suivant le modèle du DAO ;
3. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'I.N.S.S. en original et en cours de validité le jour de l'ouverture des offres ;
4. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'OBR et en cours de validité ;
6. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce, datant d'au moins 3 mois (en cours de validité le jour de l'ouverture des offres) ;
7. Le registre de commerce (copie) ;
8. Le bordereau de versement pour l'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du présent marché ;
9. L'adresse fixe et connue du Soumissionnaire ;
10. La capacité d'autofinancement d'un montant de 3.000.000 FBU délivrée par une banque agréée ;
11. Les caractéristiques techniques (spécifications techniques) ;
12. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire ;
13. Acte d'engagement selon le modèle en annexe.

○ **Offre financière**

1. L'acte de soumission suivant le modèle du DAO
2. Le bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres
3. Le devis quantitatif et estimatif
4. Délai d'exécution

NB : Le non-respect des prix référentiels par produit établie par l'ISTEBU est éliminatoire.

En cas de groupement

En plus des renseignements demandés aux points ci-dessus, les offres présentées par un groupement de plusieurs entreprises devront remplir les conditions suivantes :

1. L'offre doit présenter tous les renseignements administratifs de chaque membre du groupement d'entreprise (voir clause 10 point, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9).
2. L'offre sera signée de manière à engager tous les membres du groupement ;
3. L'un des membres sera nommé responsable du groupement. Cette nomination sera attestée par la présentation d'une procuration signée par les signataires dûment habilités de chacun des membres du groupement ;
4. Acte notarié de groupement.

N.B. Le non-respect ou la non-conformité de l'une de ces pièces citées ci-haut est éliminatoire lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

Fait à Gitegà, le 27/07/2022

Le Directeur Général de l'AHAMR.

Ir. Apollinaire SINDIHEBURA

